



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance extraordinaire du 2 mars 2026

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 2 mars 2026 à 16 h à la salle de l'Hôtel de Ville, située au 11 rue Sirois et à laquelle étaient présents : Madame Stéphanie Gagnon, Messieurs, Luc Boucher, Gaétan Gagnon et Dorté Létourneau, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Était absent : Messieurs Claude Imbeault et Yvan Rochette

Madame Janis Michaud, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire : présences et lecture de l'avis de convocation**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Modification de la résolution N° 25-07-199 — vente du 2 rue Sirois**
- 4. Engagement de l'artiste local Alex Pic — première partie du spectacle de Jay Scott**
- 5. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 26-549 relatif aux compteurs d'eau**
- 6. Présentation du premier projet de règlement numéro 26-549 relatif aux compteurs d'eau**
- 7. Période de questions (seulement sur les sujets à l'ordre du jour) ;**
- 8. Clôture et levée de la séance extraordinaire.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance extraordinaire à 16h par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Était absent : Messieurs Claude Imbeault et Yvan Rochette,

Était présente à la séance extraordinaire, Mme Janis Michaud, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

N 26-03-064

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N 26-03-065

3. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 25-07-199 — VENTE DU 2 RUE SIROIS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution N° 25-07-199 le 19 juillet 2025 concernant la vente de l'immeuble situé au 2 rue Sirois (lot 5 564 921) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les pouvoirs de signature pour officialiser ladite transaction immobilière ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Luc Boucher, conseiller #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule de la résolution N° 25-07-199 soit modifié par l'ajout de l'attendu suivant :

« **ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière doit être autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document, contrat et acte requis pour procéder à la transaction. »

QUE le dernier paragraphe de la résolution soit remplacé par le suivant :

« **QUE** le conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Les Escoumins l'acte de vente, ainsi que tout document, contrat ou engagement nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution et à procéder à la radiation de l'immeuble des immobilisations une fois la transaction complétée. »

QUE les autres dispositions de la résolution N° 25-07-199 demeurent inchangées.

N 26-03-066

4. ENGAGEMENT DE L'ARTISTE LOCAL ALEX PIC — PREMIÈRE PARTIE DU SPECTACLE DE JAY SCOTT

ATTENDU QUE la Municipalité présentera le spectacle de l'artiste Jay Scott le 6 mars prochain ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encourager et promouvoir les artistes de la région en confiant la première partie à un artiste de la place ;

ATTENDU QUE monsieur Alex Pic, artiste local, assura la première partie ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Luc Boucher, conseiller #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de l'artiste local Alex Pic pour assurer la première partie du spectacle de Jay Scott le 6 mars prochain.

QUE le cachet versé à l'artiste soit fixé au montant de 300 \$ plus les taxes applicables.

QUE les coûts soient imputés à même le budget général 2026.

N 26-03-067

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 26-549 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU

Je soussigné(e), **M. Dorté Létourneau, conseiller #5** donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 26-549 relatif aux compteurs d'eau.

Je dépose également le premier projet de règlement numéro 26-549 relatif aux compteurs d'eau.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

M. Dorté Létourneau, conseiller #5

N 26-03-068

6. PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-549 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins est régie par le Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins désire adopter une réglementation quant à l'installation de compteurs d'eau pour divers immeubles de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (bilan 2023) exige la pose de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels ainsi que dans un échantillonnage de vingt (20) immeubles résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE le respect de ces exigences est une condition essentielle pour maximiser les subventions découlant du programme PRIMEAU 2023 pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la présente séance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR **Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 26-549 relatif aux compteurs d'eau tel que présenté.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

N 26-03-069

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 16h09

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : 0

André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Janis Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Je, Janis Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.